



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 23
Date de convocation : 27/05/2021

**DELIBERATION N°4
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 09 JUIN 2021**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à ALLEX, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Muriel PARET ; M. Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Christine AURANGE ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX, Alain BONNARD (suppléant de Anne-Line GUIRONNET)

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, Président (invité permanent)

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Marie FALCONE, Chrystel FERMOND, MM. Julien NIVOU, Rémi ABEL-COINDOZ (stagiaire)

Département : Mme Nathalie LESAFFRE

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET, Martine CHARMET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, David GARAYT

**OBJET : LOCAUX SMRD : ACHAT D'UNE PARCELLE SUR VERCHENY,
VALIDATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Vu la délibération du 9 décembre 2020, qui confirmait la nécessité et l'urgence de nouveaux locaux pour le SMRD dans une zone la plus centrale possible par rapport au bassin versant, confiait au bureau la recherche de nouvelles pistes ainsi que la concertation nécessaire aux choix à réaliser et autorisait le Président à signer une nouvelle convention avec le CAUE et à procéder à l'acquisition d'un bâtiment à rénover ou d'une parcelle à construire.

Considérant les aides sollicitées auprès de la Région et du Département pour un plan de financement prévisionnel de 80% de subvention d'une assiette de dépenses chiffrée à 771 600 € HT au moment du dépôt de la demande d'aide (fin 2019).

Le Président explique que ce projet, chiffré il y a deux ans, nécessite les actualisations suivantes :

- Intégrer l'achat du terrain et ses aménagements,
- Actualiser les coûts et les surfaces (obligation de sanitaires hommes/femmes, optimisation des surfaces de bureaux pour dédoublement futur),
- Anticiper des postes de dépenses incompressibles (mobiliers, assistance à maîtrise d'ouvrage, assurances...).

Le Président annonce l'acquisition en cours d'un terrain de 1 002m² sur la commune de Vercheny pour 87 k€ (compromis signé le 27 avril 2021). La demande de Certificat d'urbanisme a été déposée le 7 mai 2021. Il précise également le lancement de la consultation d'un maître d'œuvre sur la base du préprogramme actualisé.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Construction neuve	Dépenses		Recettes	
	HT	TTC		
Terrain + aménagements	172 365 €	189 293 €	Région CAR 40% de 771K€HT	309 000 €
Bâtiment et mobilier (370m ² à 1800€/m ²)	698 000 €	837 600 €	Département 40% de 771K€HT	309 000 €
MOE 15% et CSPS BCT	139 310 €	167 172 €	FCTVA (hors terrain)	191 064 €
Frais maîtrise d'ouvrage (raccordement, géomètre assurances...)	48 665 €	58 398 €	Autofinancement-Emprunt	443 399 €
TOTAL	1 058 340 €	1 252 463 €	TOTAL TTC	1 252 463 €

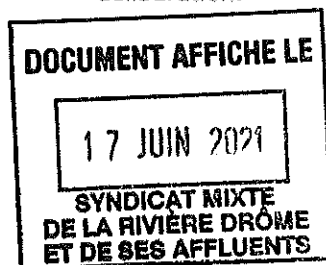
Il sera recherché un maximum d'économies (mutualisation du chauffage en cours de réflexion avec la commune, second œuvre minimaliste) tout en approfondissant les pistes de financement potentielles.

En attendant la construction du bâtiment, un hébergement transitoire sur la commune de Vercheny serait possible dès l'école actuelle libérée et louée par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la MAJORITE :

Abstention : **1** Contre : **0** Pour : **22**

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle La plaine ZD 332 à Vercheny pour la construction du siège du SMRD ;
- APPROUVE le nouveau programme rédigé par le CAUE et Biovallée Energie et le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à remplacer le projet déposé auprès des deux financeurs ;
- AUTORISE le Président à retenir une équipe de maîtrise d'œuvre ;
- APPROUVE le principe d'un déménagement transitoire du personnel dans l'école de Vercheny ;
- AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pow Le Président du SMRD, empêché
Gérard CROZIER

Pascal BAUBIN, 1er VP

.....SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE